

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE 11 MARS A 18 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA GAUDE
DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR MICHEL MEINI, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 MARS 2009

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 26

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN,
FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO,
TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL,
ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

01 REPRESENTE : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,

03 ABSENTS : Mesdames BENALI-KAHLOUL, PIGNAL, GIORDANENGO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : Monsieur Richard SALSEDO

O B J E T :

Mes Chers Collègues,

SIGNATURE D'UNE CONVENTION

AVEC L'ASSOCIATION BI-

CROSS

de Cagnes-sur-Mer

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des Domaines en date du

Je vous précise que la Commune possède des terrains d'une superficie de
8 000 m2 au lieu-dit Le Montgros.

L'Association BI-CROSS de Cagnes-sur-Mer sollicite auprès de la Commune, la mise à
disposition de ces terrains municipaux pour la pratique du bi-cross.

Le bi-cross est une discipline vélo tout-terrain, non polluante et silencieuse qui s'adresse à
tous les sportifs. Elle se pratique sur un terrain type moto-cross, avec un terrassement de
bosses en terre et butte de départ en béton.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 220 862,00 € TTC entièrement pris en charge
par l'Association BI-CROSS.

Ces terrains seront mis à disposition de l'Association BI-CROSS de Cagnes-sur-Mer, à titre
gracieux.

Aussi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de :

- Mettre à disposition à titre gracieux, les terrains communaux situés au Montgros,
- M'autoriser à signer la convention jointe à la présente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus,
par :**

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture

ou Sous-préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

21 VOIX POUR : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN,
FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO,
TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL.

05 VOIX CONTRE : Messieurs et Madame ALFONSI, BLONDIN, IAÏCH, GOURDIN,
TANGUY représenté par Monsieur ALFONSI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal,

LE MAIRE,

MICHEL MEÏNI